

Adresse de la section du Faubourg Antoine, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la section du Faubourg Antoine, lors de la séance du 7 prairial an II (26 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 21-22;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13416\\_t1\\_0021\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13416_t1_0021_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

espérons que les derniers monstres vont expier leurs forfaits.

Ce qui console l'humanité, c'est que la distance qu'il y a entre le crime et la vertu est incalculable et que l'esprit public fait tous les jours de nouveaux progrès.

Législateurs, la section de Marat dont la masse fut et sera toujours pure, et qui ne respire que pour la liberté, vient vous témoigner la part qu'elle prend à un événement qui afflige les vrais patriotes sans ralentir votre zèle pour la chose publique.

Nous vous félicitons sur vos glorieux travaux et votre courage.

Continuez, Législateurs, de vous entourer de vos vertus, pendant ce temps la section de Marat sera toujours prête à faire tout ce qui pourra contribuer au triomphe de la République.

Disposez de nos bras, de nos veilles, nous serons des sentinelles toujours vigilantes.

Les dangers et la mort n'ont rien qui étonne celui qui a juré de vivre libre ou de mourir » (1).

j

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> des Quinze-Vingts.]

« Législateurs,

Au bruit de vos dangers les citoyens de la section des Quinze-Vingts se sont levés en masse et ont juré qu'il ne serait porté aucune atteinte à la représentation nationale tant qu'il existerait un sans-culottes parmi eux; ils viennent comme vous voyez pour former un rempart de leurs corps, pour conserver ce dépôt sacré que nos frères des départemens nous ont confié. Nous croyons que toute la République applaudira à notre dessein tant que le gouvernement révolutionnaire aura lieu, nous voulons, et nous avons le droit de le vouloir, vous n'êtes plus à vous mais au peuple, nous voulons, dis-je, donner une garde particulière aux deux Comités de salut public et de sûreté générale. Ne la refusez pas, Législateurs, car les scélérats qui ont manqué de nous priver de deux représentants, ont sûrement encore des monstres de leur espèce avec qui ils se sont entendus.

Vous êtes à l'agonie, Pitt et Cobourg ce sont là de vos derniers souffles empoisonnés que vous avez exhalés jusqu'à nous; mais vous avez beau vous débattre vos desseins périront avec vous.

Législateurs, recevez le serment des hommes du 14 juillet, ou plutôt la ratification de leur première guerre aux tyrans et à leurs suppôts; guerre aux tyrans de l'humanité, de la liberté et de l'égalité, guerre aux alarmistes, les plus dangereux de nos ennemis.

Continuez vos grandes mais sages mesures de salut public; faites voir aux conspirateurs que les moyens qu'ils emploient ne servent qu'à ranimer notre courage; comptez sur cela des citoyens de la section des Quinze-Vingts qui ne respirent que pour la liberté et le feu pour la venger.

(1) C 306, pl. 1156, p. 16, signé LAMBERT (présid.), WARMÉ (présid.), L.J. BABIT (secrét.), LABANEAU; Mon., XX, 573.

Voilà nos corps, disposez-en. Ordonnez et vous serez obéi. Vive la République et vive la Montagne » (1).

k

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> du Temple.]

« Citoyens représentants,

Des scélérats que la justice nationale a su atteindre, avaient cherché à étouffer en nous l'idée consolante de l'Être Suprême qui fait l'homme de bien.

Votre énergie a découvert aux français le piège qui leur était tendu, vous les avez rappelés à la justice éternelle. Comme vous les français reconnaissent la vérité, indestructible que vous avez consacrée par votre décret du 18 floréal d<sup>er</sup>.

A ce titre vous avez des droits à la reconnaissance de l'humanité entière, la section du Temple vous offre avec enthousiasme le tribut de son hommage et de sa reconnaissance; elle n'a pu sans frémir apprendre l'attentat horrible qui a été commis en la personne de deux représentants du peuple et qui, s'il eut été consommé aurait plongé dans le deuil tous les amis de la liberté. Nos concitoyens n'ont vu dans cette atrocité que l'effet des intrigues infâmes des despotes coalisés. Les monstres, désespérant de nous vaincre tant que votre énergie et votre courage soutiendront la force active du gouvernement révolutionnaire qui les fait trembler, ils emploient tous les crimes pour dissoudre la représentation nationale et arrêter la course des victoires que votre sagesse prépare au peuple français.

Législateurs, fournissez sans crainte la carrière que vous avez si glorieusement commencée, et s'il le faut, la section du Temple, en masse, environnera cette enceinte sacrée et servira entière de bouclier à la représentation nationale » (2).

l

[L'ORATEUR de la sect<sup>n</sup> Fg. Antoine.]

« Citoyens Législateurs,

Préparez la foudre qui doit exterminer les tyrans, poser les bases d'un gouvernement qui doit assurer à jamais le règne de la liberté et de l'égalité, et par une conséquence nécessaire celui de la vertu et de la probité, telle est votre mission.

Vous l'avez remplie dignement puisque les tyrans et leurs satellites, dans la rage de se voir poursuivis jusque dans leurs repaires, sont réduits à l'assassinat.

La nôtre, Citoyens Législateurs, est de veiller à votre conservation.

(1) C 306, pl. 1156, p. 15, signé BOURBAUX, KAMPER, MINETRIEL, PATRIE, DOUTÉ, COIFFIER, VACOURT, CHARPENTIER [et 2 signatures illisibles]. Cette section a nommé pour députés les citoyens Tartavel, Auvrel, H. Lejeune fils (C 306, pl. 1156, p. 19, section faubourg Antoine).

(2) C 306, pl. 1156, p. 14, signé MATHIEU (présid. de l'Assemblée gén.), GOBIN (présid. du C. civil), LAURENT (présid. du C. révol.), LETHUILLIER.

Des gardes ordinaires ne suffisent plus pour la sûreté de ceux d'entre vous qui sont le plus en butte au désespoir de nos ennemis, tels que les membres qui composent les Comités de salut public et de sûreté général. Puisque des traîtres osent les attaquer jusque dans leurs foyers; il est donc du devoir de tous les bons patriotes de s'unir pour former de leurs corps un rempart impénétrable à tous les coups de la tyrannie. C'est ce que les sections qui composent le faubourg Antoine, mues de la plus vive indignation contre ceux qui on médité un pareil attentat, on juré de faire.

Gardez-vous, Citoyens Législateurs, de craindre de nous fatiguer, la liberté nous est plus chère que la vie. Créateurs de la liberté, votre existence tient à toute la République, elle tient plus particulièrement au peuple de Paris parce que votre conservation est confiée à la garde du peuple de Paris; elle nous est plus chère que la nôtre parce que nous sommes sûrs qu'en vous sauvant, vous sauvez la chose publique. Aussi le vœu général du faubourg Antoine est-il bien prononcé.

Nous ne saurions plus jouir d'une existence tranquille, tant que nous pourrions vous soupçonner en danger, et nous sommes chargés de vous annoncer, que si vous ne vous empressez de prendre des mesures qui assurent irrévocablement votre existence et vos travaux, vous trouveriez sous tous vos pas autant de Geffroys qu'il y a d'habitans dans le faubourg Antoine.

La section des Quinze-Vingts a nommé pour députés les citoyens Tartaval, Auvrel, Henri Lejeune fils.

Celle de Montreuil, les citoyens Boursault, Petres, Toutain et Carré.

Celle de Popincourt, les citoyens Lécouste, Desjardins, Fieffé et Perrot » (1).

m

[L'ORATEUR de la sect<sup>e</sup> des Arcis.]

« Citoyens Législateurs,

Les citoyens de la section des Arcis représentés par les autorités constituées viennent épancher dans votre sein les sentimens de douleur profonde qu'ils ont éprouvés lorsqu'ils ont appris l'horrible attentat commis sur les représentans du peuple français, Que l'Etre Suprême qui veille au bonheur de la République a garantis du fer assassin.

En vous félicitant sur vos pénibles travaux, nous venons renouveler le serment, que nous avons répété souvent parce qu'il est dans nos cœurs, de défendre jusqu'à la mort la représentation nationale.

Qu'ils tremblent les ennemis de la Convention, ils sont les ennemis de la révolution elle-même, et 12 milliers de salpêtre qu'a déjà produit la section d'Arcis, sont un faible essai des moyens que nous jurons d'employer contre eux.

Les sentimens vraiment révolutionnaires qu'a constamment professés la section des Arcis, sont les garants de la sincérité de nos sermens.

Restez, Citoyens représentans, restez au poste où vous appelle et vous fixe la confiance pu-

blique, ne quittez vos fonctions que quand le bonheur de la France assuré invariablement ne fera plus entendre au milieu de la République entière que le seul cri digne des français :

Vive la République ! »

[L'ORATEUR des jeunes républicains de la sect<sup>e</sup>.]

« Citoyens Législateurs,

Après les sentimens énergiques que vient de vous présenter la section des Arcis, oserais-je vous présenter ceux des petits républicains qui m'on choisi pour leur orateur ?

N'attendez pas de nous de belles phrases, mais, dignes élèves de nos pères, nous ne reconnaissons, en détestant les rois, que l'amour des vertus et l'amour des lois » (1).

n

La Société des Amis de la liberté et de l'égalité séante aux Jacobins entre au milieu des applaudissemens,

DUMAS, orateur de la députation :

« Représentans du peuple,

Lorsque vous déployez avec majesté la puissance d'un peuple libre, les tyrans décèlent avec lâcheté la détresse des esclaves. Ils ont voulu réduire à des convulsions déplorables l'énergie qui crée la liberté, vous avez organisé un gouvernement révolutionnaire; ils ont employé la corruption et tous les vices, vous leur avez opposé la probité et toutes les vertus. Ils ont essayé de dégrader l'homme par l'immoralité de l'athéisme, vous avez proclamé les idées consolantes d'un Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme.

Après tant de défaites et de crimes, il leur fallait encore des crimes; ils ont organisé des plans d'assassinat, et des bras parricides ont entouré des ombres de la mort deux représentans fidèles aux principes, à la vertu, aux grandes fonctions que le peuple leur a confiées.

Ils vivent, et lorsqu'après tant et de si étranges périls, l'homme de bien contemple encore ses zélés défenseurs, le vain mot de hasard ne peut remplir son âme, elle s'aggrandit, et le sentiment de reconnaissance qui l'élève, lui montre une providence qui le tranquillise sur l'avenir.

Cette douce émotion que n'éprouvent ni les despotes ni les esclaves ni les hommes corrompus, amène devant vous les amis de la liberté, de l'égalité; ils viennent vous envier de leur respect, leur confiance, leur amour; ils viennent dans votre sein annoncer à l'univers que le peuple français veille sur la destinée de ses représentans; ils jurent par la liberté que leur surveillance, devancera le crime dans sa marche, et qu'une vengeance terrible mettra enfin un terme à ces horribles attentats.

Des assassinats, tyrans, voilà donc votre pouvoir, vos ressources, votre ouvrage! voilà ce qu'inspire le despotisme barbare, ce qu'il tente

(1) C 306, pl. 1156, p. 13, signé BOURSAULT (présid.), NALLIN.

(1) C 306, pl. 1156, p. 12, signé DELAHAY (présid.); jeunes republ., p. 11 et B<sup>in</sup>, 8 prair. (suppl<sup>l</sup>).